

Pour une Union Européenne
forte, démocratique,
ouverte et solidaire

Confédération Européenne des Syndicats
Europäischer Gewerkschaftsbund
European Trade Union Confederation
Den Europeiske Faglige Samorganisasjon

I LES ENJEUX DE L'AVENIR

1 Pendant un demi-siècle, le processus d'intégration européenne, débouchant progressivement sur l'Union Européenne, a été porteur de paix, de liberté, de stabilité ainsi que du développement économique et du progrès social.

Ce sont les raisons pour lesquelles le mouvement syndical a toujours donné son soutien à la construction européenne qui reste plus que jamais nécessaire pour relever les défis d'une Europe profondément changée dans un monde en mutation.

Toutefois, aujourd'hui, la construction européenne apparaît fragilisée aux yeux des travailleurs (ses) et citoyen(ne)s.

Pour retrouver leur confiance, l'Union doit être en mesure de rencontrer leurs préoccupations quotidiennes, en tout premier lieu en ce qui concerne l'emploi, les droits sociaux, l'égalité de traitement et l'environnement.

La révision du Traité de 1996 doit combler le déficit social et politique de l'Union et renforcer son fonctionnement démocratique qui exige plus de transparence et de participation.

Consolider les acquis de l'Union, introduire les réformes indispensables en ce qui concerne ses compétences et ses Institutions et lui donner un nouvel élan sont aussi les conditions pour rendre praticable son élargissement à d'autres pays européens et lui permettre de contribuer à assurer la sécurité, la coopération et le développement sur l'ensemble du continent.

II REALISER L'APPROFONDISSEMENT DE L'UNION

2 L'approfondissement de l'Union est incontournable pour permettre aux pays européens, incapables à eux seuls, de relever les défis de développement et de progrès social ainsi que de jouer un rôle actif pour la paix et la justice sociale dans le monde.

Pour y parvenir, il faut poursuivre une Union toujours plus étroite fondée sur l'adhésion des citoyens. Cela demande de faire échec aux tentatives de noyer la construction européenne dans un libre-échange sans règles ainsi que de rejeter tout repli nationaliste. Il faut, au contraire, réaffirmer que les peuples d'Europe ont un avenir en commun et que plus d'Europe et pas moins d'Europe est nécessaire pour le maîtriser.

3 Pour être efficace, mais également respectueuse des diversités dont la réalité européenne est si riche, l'Union doit à la fois pratiquer la subsidiarité, la complémentarité et la solidarité. Tout particulièrement, on ne peut pas abuser du principe de subsidiarité pour empêcher l'alignement à un niveau plus élevé des conditions de vie et de travail.

S'il faut absolument éviter une centralisation immotivée et excessive des décisions, il faut aussi, en même temps, se doter des instruments permettant de faire face aux questions économiques, politiques et sociales réclamant une responsabilité supranationale, propre à l'Union ou partagée avec les Etats membres.

La recherche de ce compromis implique une construction européenne selon cette logique fédérale équilibrée, seule apte à assurer une exploitation maximale du potentiel de l'intégration et le respect de l'Europe plurielle, dans toutes ses dimensions.

4 Retrouver le chemin de l'efficacité réclame une application des dispositions existantes dans le Traité actuel, rendant effective surtout la libre circulation des personnes, mais aussi une redéfinition des compétences de l'Union, par rapport aux Etats membres, voire aux régions et collectivités locales, ciblant les domaines essentiels qui doivent être confiés à sa responsabilité.

Dans cette optique, le Traité révisé devrait prévoir les instruments et les moyens pour

- construire une véritable Union Sociale;
- structurer une politique économique et fiscale et une stratégie pour le plein emploi, rééquilibrant ainsi l'Union Economique et Monétaire;
- renforcer les politiques européennes en matière de cohésion économique et sociale, de recherche et de développement industriel, de services publics et de l'énergie;
- organiser une politique d'immigration et de droit d'asile ainsi que de lutte contre le racisme et la xénophobie.

Tout en refusant l'"Europe à la carte", les objectifs communs de l'Union pourront être atteints en acceptant, le cas échéant, des périodes transitoires.

5 S'inspirant des principes de la démocratie politique, l'Union doit assurer une répartition plus conséquente des pouvoirs entre ses différentes Institutions, garantissant en même temps un meilleur équilibre hommes-femmes dans leur composition.

En particulier, le Parlement Européen, représentant direct des citoyen(ne)s, devrait être renforcé dans ses attributions et compétences y compris en matière de politique extérieure, de sécurité, de justice et des affaires intérieures. L'extension de la procédure de la co-décision, l'octroi d'un droit d'initiative législative et un rôle accru dans l'élection du Président et de la Commission doivent aussi être prévus.

Pour éviter tout blocage unilatéral des politiques internes de l'Union au Conseil des Ministres et empêcher l'exercice du droit de veto, le vote à la majorité qualifiée doit être étendu, et devenir la règle générale en matière sociale et environnementale.

Garante des Traités et charnière essentielle de la dynamique communautaire, la Commission doit être maintenue dans ses prérogatives existantes et évoluer progressivement comme un véritable "exécutif" européen. Mais cela demande un pouvoir de contrôle accru du Parlement.

Quant à lui, le Comité Economique et Social doit être valorisé dans son rôle par l'obligation qu'auraient le Conseil et, à l'avenir, le Parlement d'examiner ses avis dans une procédure formelle de suivi et de justifier le cas échéant le refus qui leur serait opposé.

6 Démocratiser l'Union et la rendre plus proche des citoyen(ne)s implique aussi un processus de décision plus simple, ouvert et transparent, de la part de toutes les Institutions mais surtout de la part du Conseil des Ministres.

Le principe de base à développer doit viser l'accès public à l'information tout au long du processus décisionnel. La confidentialité est toujours une exception qui doit être spécifiée par la loi.

Cela signifie que, à tout moment, les citoyen(ne)s et leurs organisations doivent avoir l'opportunité de vérifier les données, l'avancement des décisions et les résultats. Les initiatives de l'Union doivent également s'appuyer sur une large consultation des organisations représentatives concernées et donner lieu à la plus large participation possible des citoyens et citoyennes.

III CONSTRUIRE L'UNION SOCIALE

7 Redonner une crédibilité à la **construction européenne nécessite également un rééquilibrage entre l'économique et le social.**

Cela **est particulièrement vrai en vue** de l'Union Economique et Monétaire qui ne pourra **être atteinte sans la convergence réelle des économies, et donc sans la mise en place d'instruments, aux différents niveaux, capables** de soutenir et d'améliorer l'emploi.

Un système de surveillance multilatérale des politiques d'emplois, impliquant les partenaires sociaux, devrait être mis sur pied en parallèle avec la surveillance multilatérale existante au niveau économique. Des dispositions en la matière doivent figurer dans le Traité.

D'autre part, déjà aujourd'hui et encore plus à l'avenir, les conditions de travail et la protection sociale deviendront, par le fait de l'Union Economique et Monétaire, un enjeu majeur. C'est la raison pour laquelle, afin d'éviter des dévaluations sociales entre Etats membres, le Traité doit contenir une **stratégie de convergence des objectifs** en matière de droit du travail et de protection sociale, dans le progrès.

8 Construire l'Union Sociale implique aussi le développement complémentaire de la législation sociale, prévoyant en tout cas une clause de non-régression, et des accords européens entre partenaires sociaux.

Pour y parvenir, il faut ancrer constitutionnellement dans le Traité les principes de la Charte des droits sociaux fondamentaux ainsi que le Protocole Social de Maastricht, mettant fin à l'opting-out britannique.

La politique du marché de l'emploi et la politique sociale de l'Union devraient, dans la mesure la plus large possible, être fixées par une législation-cadre, afin de garantir aux Etats membres une certaine souplesse dans le choix des méthodes de mise en application et de donner aux partenaires sociaux la possibilité de conclure des accords dans le cadre du dialogue social.

Mais du fait de la réalisation du Marché Intérieur et de l'internationalisation des entreprises, des droits transnationaux d'association, de négociation collective et d'action syndicale et de grève, y compris de solidarité, doivent être aussi reconnus par l'Union Européenne.

Enfin, porteuse de ses valeurs humanistes, l'Union doit adhérer, comme telle, à la Convention Européenne des Droits de l'Homme et **se doter des moyens pour garantir l'égalité des chances et de traitement contre toutes les discriminations, renforçant ainsi la citoyenneté européenne.**

IV LE DEFI DE L'ELARGISSEMENT

9 L'intégration européenne se situe dans un contexte nouveau. Suite à l'écroulement des régimes totalitaires en Europe Centrale et Orientale et dans les pays baltiques et aux progrès réalisés depuis par ces pays, l'Union, agrandie entre-temps à quinze, est confrontée au défi d'un élargissement ultérieur à ces démocraties nouvellement constituées.

Il est, en effet, de l'intérêt commun de tous les peuples, que ces pays reprennent la place qui leur revient, pour des raisons culturelles et historiques, mais aussi pour des raisons politiques, économiques et sociales, dans la famille des nations européennes démocratiques sans oublier que l'Union doit s'ouvrir à d'autres pays du Sud de l'Europe et notamment aux pays qui ont déjà demandé leur adhésion.

10 L'Union doit donc développer une stratégie adaptée en vue de leur intégration progressive, étendant ainsi son rôle de stabilité et de coopération sur le continent.

Dans cette perspective, les orientations établies au Sommet de Essen doivent être complétées par la prise en compte de la dimension sociale et déboucher sur un calendrier précis d'adhésion prévoyant d'ores et déjà la mise en place de toutes les formes possibles de participation, même si l'intégration de ces pays, surtout sur le plan économique, ne pourra se réaliser que sur une période plus longue.

Mais l'élargissement à de nouveaux membres demande à la fois des nouvelles solutions institutionnelles ainsi que des réformes touchant aux politiques existantes, en premier lieu à la Politique Agricole Commune, déjà aujourd'hui inadaptée, et aux Fonds Structurels, pour assurer leur viabilité, leur extension et leur équilibre interne.

V INFLUENCER 1996

11 La révision du Traité en 1996 représente une échéance décisive pour le futur de l'Union et ne peut être abordée uniquement par des tractations intergouvernementales. Au contraire, elle nécessite la mobilisation et la participation actives de toutes les forces démocratiques, politiques et sociales. Il s'agit, en effet, non seulement de compléter Maastricht, mettant sur pied l'Union politique et l'Union sociale mais aussi de consolider et relancer le projet européen.

Dans cette optique, la CES demande d'ores et déjà d'être consultée par le groupe des représentants des Chefs d'Etats et de Gouvernements préparant la révision de 1996.

Acteur engagé depuis le début dans la construction européenne, la CES veut être partie prenante du débat public, qu'il faut développer en Europe, pour y apporter la voix du monde du travail qu'elle représente. La CES et ses organisations affiliées utiliseront tous les moyens d'expression dont elles disposent, au niveau national et au niveau européen, pour peser sur les résultats de la Conférence de 1996, conscientes de l'importance de l'enjeu pour l'avenir des nouvelles générations et des peuples d'Europe.

Editeur responsable
Emilio Gabaglio, Secrétaire Général - Confédération Européenne des Syndicats
Boulevard Emile Jacqmain 155 - B-1210 Bruxelles

Mai 1995